

HOMELIE DE L'ABBE C. GOUYAUD POUR

LE 1^{ER} DIMANCHE DE L'AVENT

Ne nous laisse pas entrer en tentation

Aujourd'hui, premier dimanche de l'avent, entre en vigueur la nouvelle traduction française de la sixième demande du *Pater noster*. J'imagine que plusieurs d'entre vous s'en tiendront encore à la version antérieure à 1966, notamment en raison du vouvoiement. Mais comme nous sommes une partie d'un tout qu'est l'Eglise, nous ne pouvons que saluer cette nouvelle traduction. Désormais nous ne dirons plus « *ne nous soumetts pas à la tentation* » mais « *ne nous laisse pas entrer en tentation.* » Après plus de cinquante ans, en effet, les évêchés francophones ont décidé de modifier la traduction de cette sixième demande. En 1966, ils estimaient que la variante « *ne nous laisse pas succomber* » était défectueuse, laissant penser que la tentation n'est qu'un mal moral. Or, disait le communiqué officiel de ces évêchés, « *la tentation n'est pas qu'un mal, elle est aussi une mise à l'épreuve voulue par Dieu.* » 50 ans plus tard, les mêmes évêchés estiment que « *ne nous soumetts pas* » peut donner à penser que Dieu pourrait nous soumettre à la tentation, c'est-à-dire nous éprouver en nous sollicitant au mal. Il a fallu 50 ans pour entendre ce que saint Jacques dit dans son Epître au chapitre 1^{er} : « *dans l'épreuve de la tentation, que personne ne dise : ma tentation vient de Dieu. Dieu en effet, ne peut être tenté de faire le mal et lui-même ne tente personne.* » L'académicien français André Frossard, ami de saint Jean-Paul II et ami aussi de la sémantique, se demandait : « *si c'est Dieu qui nous induit en tentation, faudra-t-il que nous fassions appel au diable pour lui demander d'y résister ?* » L'abbé Carmigniac, exégète, faisait observer que dans le *Pater noster* aucune demande n'est négative, pas même la sixième demande. Aussi, faudrait-il dire : « *garde-nous de consentir à la tentation* » ou encore « *fais que nous n'entrions pas en tentation.* » Quoi qu'il en soit, la traduction proposée aujourd'hui est tout à fait satisfaisante : « *ne nous laisse pas entrer en tentation.* »

Saint Thomas d'Aquin, dans une formule hardie, dit que Dieu n'a pas même l'idée du mal. Tout ce qu'il fait, en effet, est bon : « *et Dieu vit que cela était bon.* » Dieu ne veut pas le mal. Dieu, cependant, permet que le mal puisse arriver car, poursuit saint Thomas, le tout, c'est-à-dire l'universalité des créatures, est meilleur et plus parfait s'il y a en lui des parties, des créatures, qui peuvent s'écarter du bien et qui, de ce fait, déchoient, Dieu ne les en empêchant pas. Ainsi, saint Thomas dit qu'un univers avec une capacité de pécher est meilleur qu'un cosmos où tout serait mécaniquement ordonné. Beaucoup de biens, en effet, n'advient pas sans la présence de quelques maux. Ainsi, par exemple, si l'air n'était pas détruit, le feu ne brûlerait pas. Si la gazelle n'était pas tuée, le lion ne survivrait pas. Si les persécuteurs ne tourmentaient pas les chrétiens,

il n'y aurait pas de témoignage d'un amour préférentiel au-delà de sa propre vie, à travers le martyr. Nous sommes donc en présence de la permission divine de la tentation et même du mal. Et cette permission reste un mystère. Et l'envers du mystère, nous le savons, pour qui ne le considère pas avec foi, c'est assurément le scandale.

Pourquoi donc Dieu permet-il la tentation ? La tentation nous permet tout d'abord de nous connaître nous-mêmes car l'arbre tombe toujours du côté où il penche. Ainsi, la tentation nous révèle notre concupiscence. Est-ce celle des yeux, c'est-à-dire l'argent ? Est-ce celle de la chair, c'est-à-dire le sexe ? Est-ce l'orgueil du monde, c'est-à-dire le pouvoir ? La tentation nous révèle notre concupiscence sur laquelle elle prend appui.

Le phénomène de la tentation, qui plus est, nous permet d'opérer le discernement des esprits, c'est-à-dire d'évaluer quels sont les inspirations qui traversent notre âme et qui viennent effectivement de l'Esprit de Dieu et quelles sont, au contraire, les suggestions du Mauvais, du Mal.

La réalité de la tentation nous invite encore à nous engager dans le combat spirituel avec les armes indiquées par le Seigneur, c'est-à-dire le jeûne et la prière. Nous sommes appelés à ne pas rajouter à la tentation en recherchant les occasions de pécher notamment en nous exposant nous-mêmes à des images, par exemple via internet, qui laisseraient en notre mémoire la trace de fantasmes.

Pour autant, il ne faut pas dramatiser la tentation. Dans la première Epître aux Corinthiens, au chapitre 10^{ème} saint Paul dit : « aucune tentation ne vous est survenue qui passât la mesure humaine. Dieu est fidèle qui ne permettra pas que vous soyez tentés au-delà de vos forces. Avec la tentation, il vous donnera le moyen d'en sortir et la force de la supporter. » Oui, ne dramatisons pas la tentation car, comme le disait saint Ignace de Loyola, « sentir n'est pas consentir. » Le démon n'a de pouvoir que celui que nous lui accordons, que nous lui concédons. Il n'a pas accès au sanctuaire intime de notre âme. Il ne peut exercer son action que sur nos puissances extérieures comme l'imagination. Dans ces cas-là, protestons toujours de notre amour préférentiel au Seigneur en lui disant : « Seigneur vous savez bien que je vous préfère à tout cela, que je préfère mourir plutôt que de commettre un péché mortel. »

Enfin, la tentation a été vaincue par le Seigneur : « Vade retro Satanas, arrière Satan. » Le Christ a vaincu ses tentations et dans ses tentations qu'il a vaincues, il a vaincu nos tentations. Ainsi, le Seigneur Jésus réalise de façon performative, c'est-à-dire de façon efficace, la septième demande du *Pater noster*, celle qui fait suite à la sixième : « Ne nous laisse pas entrer en tentation mais délivre du mal ». Amen.

03 12 2017

Homélie transcrite à partir d'un enregistrement

Si vous souhaitez recevoir l'homélie dominicale, signalez-le à l'adresse suivante : lbc.dec@free.fr